

Le 8 octobre 2026

OPALOPOLIS : 20 ANS APRÈS, LE PROJET ENTRE DANS UNE NOUVELLE PHASE

Après près de quinze années de contentieux, la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois peut désormais relancer pleinement l'aménagement de la zone économique d'Étaples-sur-Mer.

Vingt ans après les premières grandes réflexions autour d'Opalopolis, le projet entre dans une nouvelle phase de son histoire. Le 25 juin 2026, la Cour administrative d'appel de Douai a confirmé la légalité du permis d'aménager. Cette décision met un terme au contentieux avec l'aménageur et permet à la Communauté d'agglomération des 2 Baies en Montreuillois de se consacrer désormais pleinement à la relance opérationnelle du projet.

Désormais, l'objectif est clair : faire d'Opalopolis un levier de développement économique, d'accueil des entreprises et de création d'emplois pour le territoire.

UN PROJET PROFONDÉMENT TRANSFORMÉ

Opalopolis n'est plus le vaste projet imaginé à la fin des années 1980.

À l'époque, le projet porté par Léonce Deprez, alors député-maire du Touquet-Paris-Plage, devait s'étendre sur un périmètre beaucoup plus important et associer développement économique, tourisme, loisirs, habitat et golf.

Face aux contraintes environnementales et réglementaires, notamment celles liées à la loi Littoral, ce projet initial n'a jamais été réalisé sous cette forme.

À partir de 2008, Opalopolis a été profondément repensé et redimensionné. Son périmètre a notamment été ramené de 235 à **54 hectares**, pour devenir une opération davantage centrée sur le développement économique et intégrée à son environnement.

54 HECTARES STRATÉGIQUEMENT SITUÉS

Située à Étaples-sur-Mer, la zone bénéficie d'un emplacement stratégique, à proximité immédiate de l'A16 et de la gare Étaples-Le Touquet, dans le prolongement du pôle économique existant.

Pour la CA2BM, Opalopolis doit répondre à un enjeu majeur : **proposer du foncier économique dans un contexte de raréfaction des terrains disponibles**, tout en renforçant l'attractivité du territoire.

Le site comprend **8 hectares de zone humide qui seront préservés** et s'intègre dans un tissu urbain existant.

UNE PREMIÈRE RÉALISATION DÈS 2015

Le projet s'est déjà concrétisé avec la création du Centre d'affaires Opalopolis, aujourd'hui Maison des Entreprises, après la requalification d'une partie de l'ancienne friche Axial-Wallon.

La première tranche du projet avait fait l'objet d'un permis d'aménager en 2011.

La Maison des Entreprises constitue aujourd'hui un outil d'accueil et d'accompagnement des entreprises et des porteurs de projets du territoire.

Communiqué
de presse

PARMI LES IDÉES POUR LES 12 HECTARES : UN FUTUR PÔLE AUTOUR DE LA MOBILITÉ

La nouvelle étape du projet pourrait permettre de développer sur les 12 hectares une offre économique notamment orientée vers les **mobilités d'aujourd'hui et de demain**.

Opalopolis pourrait ainsi accueillir des activités liées :

- à l'automobile et aux nouvelles motorisations
- aux véhicules électriques
- au vélo et à la mobilité douce
- à la conception et à la fabrication de solutions de mobilité
- aux services et opérateurs de transport collectif
- à la maintenance et à l'exploitation des véhicules

L'ambition est de faire émerger progressivement un **pôle territorial de la mobilité**, capable de réunir entreprises, services et infrastructures sur un même site.

UNE PAGE SE TOURNE, UNE NOUVELLE HISTOIRE COMMENCE

« Avec cet accord avec Territoire 62, une page importante de l'histoire d'Opalopolis se tourne. Après des années consacrées à la sécurisation juridique du projet, nous pouvons désormais regarder vers l'avenir. Notre responsabilité est de transformer ce foncier en un véritable outil au service des entreprises, de l'emploi et de l'attractivité de notre territoire. Opalopolis doit être un projet utile pour nos habitants, concret et adapté aux besoins économiques d'aujourd'hui et de demain. » Daniel FASQUELLE, Président de la CA2BM

PROCHAINE ÉTAPE : PASSER DE LA SÉCURISATION À L'ACTION

La CA2BM travaille désormais à la **relance opérationnelle de l'aménagement**, à la valorisation du foncier économique et à la préparation de l'accueil de nouvelles activités.

Cette nouvelle phase doit également permettre de poursuivre le règlement du contentieux indemnitaire avec Territoires 62, notamment à travers la recherche d'un protocole transactionnel. Après vingt ans d'histoire et près de quinze années de contentieux, **Opalopolis entre désormais dans une nouvelle séquence : celle de la concrétisation économique.**

OPALOPOLIS EN 3 CHIFFRES

- **54 hectares** : le périmètre actuel du projet
- **8 hectares** : de zone humide préservée
- **25 juin 2026** : la date de la décision de la Cour administrative d'appel de Douai validant la légalité des permis d'aménager

Communiqué
de presse